



**Du 14 au 21 juin 2025**



**Les Joyeux Tamalous proposent aux retraités de + de 60 ans de participer à un séjour de 8 jours à La Grande Motte.**

**Jour 1 –**

Départ de Montélimar (Palais des Congres) vers les 15h00.

Arrivée du groupe en fin d'après-midi. Accueil, Installation à partir de 17 h. Apéritif de bienvenue. Dîner.

**Tarifs : Les personnes non imposables peuvent bénéficier d'une aide de + de 200 €. (Copie de l'avis d'imposition obligatoire)**

**Les personnes imposables doivent nous donner une preuve d'être à la retraite ou sans activité. Soit la copie de l'avis d'impôts ou une attestation d'une caisse de retraite.**

Durée	Tarif par personne base chambre double pour ceux imposables
8 jours / 7 nuits	Nous consulter
Durée	Tarif par personne base chambre double pour ceux non imposables
8 jours / 7 nuits	Nous consulter

\* Conditions d'éligibilité à l'aide financière proposée par l'ANCV : être retraité et non imposable avant déduction fiscale. Validation de l'éligibilité à l'aide lors de l'inscription au dispositif auprès de notre association. (Voir tableau de l'ANCV en fin de ce document)

**Le tarif comprend :**

- Le transport de Montélimar à Port Barcarès (aller et retour)
- La pension complète du dîner du 1er jour au petit déjeuner du 8ème jour.
- L'hébergement : base double standard, lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni.
- Le changement du linge de toilette en milieu de séjour.
- Le ménage de fin de séjour.
- Les animations et activités au sein du Village Club.
- Les excursions, les visites et repas au restaurant prévus au programme.
- Un accompagnateur Miléade pour les excursions prévues au programme.
- L'accès libre au Spa ainsi qu'aux équipements de loisirs du Village Club.
- La taxe de séjour.
- L'assurance rapatriement et annulation.

**Le tarif ne comprend pas :**

- Le supplément chambre individuelle : 90 € par personne pour le séjour (les chambres individuelles sont limitées en nombre et disponibles uniquement sur demande)
- Les apéros
- L'adhésion à l'association qui est de 20 € par personne

Renseignements : [association@lesjoyeuxtamaloux.fr](mailto:association@lesjoyeuxtamaloux.fr) ou 07 67 90 11 87 (Pierre Braysse)

\* **2024 Seuils d'imposition pour aide ANCV**

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	15 991	21 380	26 768	32 157	37 545	42 934	48 322	53 711	59 099	64 488	69 876
- couple marié ou pacsé	-	-	30 186	35 575	40 963	46 352	51 740	57 129	62 517	67 906	73 294

Attention ce tableau correspond à 2024 et sera modifié en 2025. (Les plafonds qui permettent de valider l'aide seront un peu augmentés.)

Les excursions seront validées plus tard.